

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : smonette-csslaval-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/91d83607b30d6c2626394295>

Date d'obtention : 2025-10-07 16:05:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rassurer les témoins et victimes, les soutenir et leur mentionner qu'ils font partie de la solution
- 2- Utilisation de la grille d'évaluation pour bien prendre connaissance de l'incident
- 3- Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués et faire valoir l'importance de la vie privée
- ** Évaluer si acte de malveillance ou non avant et voir si on doit parler au jeune instigateur
- 4- Faire passer le questionnaire au jeune instigateur
- 5- Confisquer le téléphone
- 6- Communiquer avec les parents de témoins, victimes et instigateur pour leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à suivre s'il y a lieu
- 7- Diriger vers la ressource (Sergent en devoir) pour sensibilisation SEXTO et effacer le contenu dans le téléphone. Remettre les grilles et le téléphone au sergent / Faire valoir les politiques de l'établissement
- 8- Si malveillance, diriger vers le service de police pour la suite des procédures

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Voici mes notes et constatations pour le cas 1 :

- Le dénouement est la plupart du temps une intervention d'un policier en milieu scolaire ou service policier. La différence c'est qu'un acte impulsif peut-être gérer au préalable avec les règles de l'établissement et par la suite on recommande de faire appel au policier en milieu scolaire. Alors qu'en contexte malveillant, on fait directement appel au service de police et ce sont eux qui prennent en charge la suite des procédures.
- Il est important d'aller voir la version des faits de toutes les personnes impliquées à moins d'acte malveillant dans lequel on doit directement rapporter à la police

Voici mes notes et constatations pour le cas 2 :

- Ce n'est pas considéré comme porno juvénile puisqu'on ne voit pas les parties intimes ou d'intentions sexuelles. Mais poursuivre nos recherches pour mieux comprendre la situation et avoir l'informations de William est une pratique prudent
- Parfois ça va arriver qu'on ne nous dit pas tout du premier coup. On doit accueillir les prochains dévoilements s'il y a
- Avec les questions de la grille, ça nous donne déjà une bonne idée de ce qui se retrouve sur la photo

Voici mes notes et constatations pour le cas 3 :

- Étant donné que c'est le père qui a trouvé les photos et qui rapporte la situation et non le jeune, l'école ne peut rien faire. L'intervenant doit référer au service de police et agir conformément avec les politiques de l'établissement
- On a le droit de dire au journaliste qu'on va s'informer à savoir qui est responsable des communications et quelqu'un le contactera

Ce que je retiens de façon générale :

Les situations peuvent être complexes alors nous devons prendre le temps de bien analyser et aller chercher l'information de tous ceux qui sont impliqués. Attention à la contamination; Important de rassurer et soutenir; faire passer les grilles; expliquer le processus lorsque nous constatons l'acte impulsif; l'application du protocole demande une prudence; bien suivre les étapes dans la trousse nous permet de rien oublier alors on n'hésite pas à s'y référer au besoin

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois qu'il semble délicat d'approcher les différents témoins pour les rendre à l'aide de nous parler, et ce, sans contamination. Puis, le moment où on doit annoncer à l'instigateur qu'on confisque son téléphone, mais qu'on ne peut discuter avec lui de la situation puisqu'il s'agit d'un acte malveillant. Ce sont des pratiques qui sont à prendre au sérieux et qui nécessite une grande prudence.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf